

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Ariane Wisard-Blum, Esther Alder, Morgane Gauthier, Michèle Künzler, Christian Bavarel, Alain Etienne et Thierry Apothéloz*

*Date de dépôt: 11 février 2003*

*Messagerie*

## **Proposition de motion pour la création et le soutien de plantages en milieu urbain**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le grand nombre de demandes en attente pour disposer d’emplacements dans les jardins familiaux (entre 600 et 800) ;
- le désir des citoyens et des habitants des grandes cités de retrouver un contact avec la terre ;
- la monotonie, et souvent le peu d’intérêt biologique et paysager des espaces verts en milieu urbain,

invite le Conseil d'Etat :

- à aménager un ou plusieurs plantages, à titre d’expérience, sur une ou plusieurs parcelles, propriétés de l’Etat, sur le modèle qui a déjà fait ses preuves en Ville de Lausanne ;
- à étudier avec les autorités de la Ville de Genève et des communes suburbaines la possibilité de favoriser de telles initiatives ;
- à encourager de tels projets en partenariat avec les régies immobilières.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Imaginez une banale surface de gazon, en bordure d'immeubles locatifs, transformée en jardin où poussent fleurs, fruits, légumes et autres plantes aromatiques !

A Genève, comme dans beaucoup d'autres villes suisses, la possibilité de cultiver un terrain existe. Pour cela il suffit de s'adresser à l'Association des jardins familiaux. Toutefois, cela exige de la patience, les listes d'attente sont longues, et l'Association ne parvient pas à répondre à toutes les demandes. Les parcelles louées sont de taille importante (entre 100 et 200 m<sup>2</sup>) et souvent équipées d'une maisonnette, ce qui implique un entretien assidu et du temps et des moyens.

Par ailleurs, la végétation urbaine se banalise et ne se résume souvent qu'à des bandes de gazon, plus utiles aux déjections canines qu'aux jeux des enfants.

Afin de proposer une alternative à cette réalité, le projet des plantages s'est imposé à Lausanne comme une expérience à tenter ; les buts à atteindre étant de diversifier la végétation en milieu urbain, d'offrir la possibilité aux citoyens de renouer avec les plaisirs du jardinage et de susciter un attachement particulier des citoyens avec leur environnement direct.

De plus, à Genève, les jardins familiaux, autrefois situés en périphérie des habitations, se retrouvent aujourd'hui menacés par l'urbanisation de notre canton et repoussés toujours plus loin des quartiers habités. Cela induit des déplacements importants, effectués essentiellement en voiture.

Les plantages se distinguent par leur accessibilité, étant situés au pied des immeubles locatifs d'un quartier. La règle veut que l'on y vienne en quelques minutes à pied. Les bénéficiaires ont le choix d'y cultiver des légumes, des fleurs, des arbustes à baies et des herbes aromatiques.

Ils renoncent à l'installation de tout élément construit et à la plantation de végétaux dont la hauteur ou le volume seraient incompatibles avec les dimensions des parcelles et le respect des plantations des autres utilisateurs.

La notion de plantage se veut beaucoup plus modeste que celle des jardins familiaux. Les parcelles à cultiver sont de taille plus petite et sont aménagées de manière plus rudimentaire. Les lopins mis à disposition ont

une surface qui varie de 6 à 48 m<sup>2</sup> (par multiple de 6) selon les vœux des utilisateurs.

Les plantages ne se substituent donc en rien aux jardins familiaux. Ils constituent simplement une offre différente et complémentaire.

Loisirs de proximité, les plantages contribuent aussi à l'animation du quartier en devenant un lieu de rencontres et d'échanges. Ils apportent une touche paysagère de senteurs et de couleurs dans un paysages urbain trop souvent marqué par la grisaille.

Nous vous remercions de faire bon accueil à cette motion.